

RAPPORT-PRÉAVIS

N° 2022/35

AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal
Yves Félix et consorts intitulé « Pour une vision
politique claire sur les services d’ambulances à
Nyon »**

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	Mercredi 23 mars à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, salle de conférence N° 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous soumettons, ci-dessous, la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Félix et consorts intitulé « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon ».

I. Introduction

La Municipalité souhaite en premier lieu assurer qu'elle est consciente de l'enjeu que représente la situation actuelle des ambulances nyonnaises quant à leur localisation. De nombreuses réflexions ont déjà été menées à ce sujet, et plusieurs démarches ont été entreprises depuis le dépôt du rapport-préavis N° 161/2019 donnant réponse au postulat de M. le Conseiller communal David Saugy et à la commission 101. De même, des contacts réguliers ont été entrepris avec la société Ambulances Service SA afin d'identifier avec elle les différentes alternatives.

Elle comprend le questionnement des postulants mais souhaite rappeler que la politique de santé, de même que la planification et le financement des mécanismes d'intervention d'urgence, sont de compétence cantonale. Les questionnements posés dans ce postulat seront ainsi transmis à la Direction générale de la santé (DGS), afin qu'elle prenne également position sur les questions soulevées et sur la mise à disposition de locaux adaptés aux besoins de la société Ambulances Service SA.

Il importe cependant à la Municipalité de communiquer ici quelques éléments au Conseil communal et de l'entretenir de la progression des démarches en cours sur ce sujet.

2. Intentions municipales

La Municipalité a conscience des difficultés liées à la localisation des ambulances nyonnaises et à leurs besoins en locaux. En effet, les locaux actuels ne sont pas aux normes et sont inadaptés aux nouveaux véhicules dont la société Ambulances Service SA a fait l'acquisition récemment.

Comme pour chaque entreprise qui la sollicite, la Ville s'implique en tant que facilitatrice pour l'installation, le maintien et le développement des activités sur le territoire communal. La Municipalité reste néanmoins consciente qu'Ambulances Service SA remplit avant tout une mission de service public, et que les prestations assurées par les équipes d'ambulanciers sont importantes pour la population nyonnaise.

Elle s'implique donc pour permettre à la société de trouver des locaux adéquats. Diverses pistes ont ainsi été étudiées dont les principales sont développées au chapitre suivant.

Il importe cependant à la Municipalité de préciser que le maintien d'un service public de qualité et d'une desserte correcte de l'ensemble du territoire ne passe pas forcément par l'installation de l'entreprise sur le territoire communal nyonnais et que des solutions régionales sont également prises en considération.

3. Démarches entreprises jusqu'à présent et pistes à l'étude

Plusieurs pistes ont été étudiées afin de trouver l'emplacement le plus adéquat pour répondre aux besoins d'Ambulances Service SA. D'autres sont en cours d'étude au moment de la rédaction du présent rapport-préavis.

3.1 Possibilités d'implantation sur des terrains communaux

Plusieurs possibilités ont d'ores et déjà été évaluées avec les représentants des ambulances de Nyon sur des terrains communaux. Les terrains disponibles en main communale ne sont pas nombreux et pas forcément adaptés à l'accueil des ambulances. Les pistes retenues jusqu'à présent sont les suivantes :

Parcelle 1782 : intégration des besoins des ambulances au futur hôtel de police à la Route de Divonne

Comme déjà précisé dans le rapport-préavis N° 161/2019, malgré les efforts consentis pour intégrer le programme des ambulances dans le projet d'hôtel de police, l'exiguïté de la parcelle ne permettait pas de réunir tous les programmes dans un même bâtiment sans compromettre le bon fonctionnement du site. Cette piste n'a donc pas été exploitée.

Parcelle 1093 : Création d'un bâtiment permettant d'accueillir à long terme les besoins des ambulances de Nyon

Cette parcelle est à l'heure actuelle occupée par une entreprise qui dispose d'un bail jusqu'au 31 décembre 2026. La temporalité de libération de cette parcelle, et de reconstruction d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir les besoins de l'entreprise, ne correspond donc pas aux besoins plus pressants des ambulances de Nyon. Comme précisé dans le rapport-préavis N° 161/2019, s'il s'avère finalement possible pour les ambulances d'attendre jusqu'à la libération de cette parcelle par son occupant actuel, la Municipalité est prête à intégrer leurs besoins dans un projet global qui prendra place sur cette parcelle. L'affectation du sol dans la zone de Champ-Colin reste néanmoins problématique pour ce type d'activité. Selon une première évaluation juridique réalisée, *Le Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions*, de même que le plan d'affectation « Champ-Colin – Zone d'activités » dont la procédure est en cours, n'autorisent pas l'implantation de ce type d'entreprises dans les zones industrielles telles que Champ-Colin. Un changement d'affectation du sol devrait être réalisé, ce qui retarderait encore les possibilités de déménagement de l'entreprise. La parcelle 1093 ne représente donc pas une option rapide et satisfaisante, et ne peut ainsi pas être privilégiée. La Municipalité précisera ses intentions quant à l'avenir de cette parcelle dans la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins et de M. le Conseiller communal Patrick Buchs intitulé « Pour un appel d'offre pour les Artisans de Champ-Colin ».

Autres démarches entreprises par rapport aux terrains communaux

La Ville de Nyon ne dispose pas de terrains et bâtiments mobilisables rapidement pour accueillir les besoins des ambulances à long terme.

3.2 Possibilité d'implantation sur des terrains privés

Acquisition par la Ville de Nyon de parcelles privées

Les potentiels d'accueil de deux parcelles mises en vente ont été étudiés ces derniers mois. Pour l'une, la configuration du bâtiment et les accès routiers ne convenaient pas pour répondre aux besoins d'exploitation des ambulances. Dans le cas de l'autre parcelle, les représentants des ambulances n'ont pas souhaité donner suite ; la configuration des locaux ne leur permettant pas de réunir tous leurs besoins sur un seul et même site. Ces deux pistes ont ainsi été abandonnées.

Synergies possibles sur des terrains privés

Dans le cadre des relations qu'elle entretient tout au long de l'année avec les acteurs économiques présents à Nyon, la Municipalité a pris contact avec différents propriétaires pour

évaluer les potentiels d'accueil de certains sites. Une piste pourrait représenter une alternative intéressante et pourrait être déployée relativement rapidement. Au moment de la rédaction du présent rapport-préavis, des évaluations étaient en cours avec le propriétaire et la société d'ambulances, afin de savoir si le site était en mesure d'accueillir leurs besoins et si les conditions financières posées étaient acceptables. La Municipalité poursuit ses efforts de facilitatrice dans ce cadre-là.

3.3 Possibilités d'implantation à proximité du territoire communal

Comme exprimé précédemment, il apparaît à la Municipalité qu'une solution d'accueil en proximité directe du territoire nyonnais, et qui ne compromette pas le temps d'intervention des ambulances sur Nyon, serait acceptable pour elle. Dans ce sens, une piste est actuellement à l'étude sur le territoire d'une commune limitrophe, afin d'accueillir l'ensemble des besoins des ambulances à moyen et long terme. Des évaluations architecturales et financières sont actuellement en cours avec les différents partenaires (propriétaire du site, Direction générale de la santé), afin de valider l'avant-projet. Si cette option est finalement retenue par la société Ambulances Service SA, la Municipalité n'y sera pas défavorable.

4. Planification des besoins d'intervention d'urgence et prestations de santé à Nyon

Les ambulances nyonnaises sont intégrées au dispositif cantonal en matière d'urgences préhospitalières en vertu du Règlement sur les urgences préhospitalières et le transport de patients (RUPH). En ce sens, elles bénéficient de subventions pour ce qui touche aux interventions qui entrent dans le cadre de ce règlement.

La planification des moyens d'urgence préhospitalière, et plus largement de l'offre de prestations de santé, est donc du ressort du Canton et de sa Direction Générale de la Santé. La Municipalité va ainsi lui transmettre ses préoccupations concernant les infrastructures d'accueil des prestations d'urgence à Nyon, et lui demander de se positionner sur les réponses à apporter aux besoins de Ambulances Service SA, afin d'assurer le maintien d'un service d'urgence de qualité à Nyon et dans sa région.

5. Conclusion

Comme elle l'a exprimé à plusieurs reprises, la Municipalité accorde beaucoup d'importance au maintien d'une prestation d'urgence préhospitalière efficace pour l'ensemble du territoire communal. C'est dans ce but qu'elle continue ses efforts pour faciliter les démarches de la société Ambulances Service SA, afin de trouver des locaux qui correspondent au mieux à ses besoins et le plus rapidement possible. Si les terrains en main communale ne présentent pas de potentiel d'accueil à court terme, elle étudie également des pistes qui pourraient se présenter sur des terrains privés, et reste également ouverte à une relocalisation en dehors du territoire communal, pour autant que la rapidité d'intervention ne soit pas péjorée pour les habitants de Nyon.

Elle va également solliciter l'Etat de Vaud, par le biais de sa Direction Générale de la Santé, afin qu'il prenne position sur cette question, et qu'il intègre les enjeux de services d'urgence préhospitalière de Nyon dans sa planification.

La Municipalité espère ainsi rassurer les membres du Conseil communal en réaffirmant à nouveau qu'elle met tout en œuvre pour faciliter les démarches des ambulances de Nyon et garantir un service d'urgence efficace pour l'ensemble des Nyonnaises et des Nyonnais.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2022/35 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Félix et consorts intitulé « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/35 valant réponse au postulat de M. Yves Félix et consorts, intitulé « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 janvier 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire adjoint a.i. :

Daniel Rossellat

Thomas Deboffe

Annexe

- Postulat de M. le Conseiller communal Yves Félix et consorts, intitulé « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon »

Postulat « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon »

Que ce soit par le biais d'amendement (préavis n°25/2016), de vœux émis par des commissions (préavis 101/2018 et n°111/2018) ou encore par un postulat (« Saugy et commission 101 au sujet des ambulances »), le Conseil communal exprime depuis plusieurs années sa volonté de voir conserver à Nyon un service d'ambulances. Dans son positionnement de centre et dans sa volonté de créer continuellement les conditions d'une ville agréable et attractive, Nyon a tout intérêt à favoriser le maintien de ce type de prestations sur son territoire, dont chaque habitant ou habitante peut être amené(e) à faire usage. Comme l'ont rappelé les différentes commissions ayant étudié la problématique, les ambulances ont des locaux qui ne sont plus aux normes et un départ de la ville n'est pas exclu.

Toutes les précédentes demandes du Conseil communal s'inscrivaient dans la droite ligne de l'Hôtel de police prévu à Champ-Colin, à savoir que les ambulances se trouvent à proximité de ce futur pôle sécuritaire et qu'une étroite collaboration se crée, en s'installant par exemple sur la parcelle n°1093, en mains communales. Bien que cette idée mérite toujours d'être approfondie, le rapport de la commission n°161/2019 fait état d'une situation pour le moins complexe autour de ce terrain, agréementée d'une timide volonté politique municipale d'avancer sur le sujet. Soit dit en passant, le locataire ne partira pas avant 2026 au mieux.

Les postulants craignent que cet enjeu ne disparaisse des radars et que la Municipalité cesse de s'engager sur ce dossier, sa position n'étant pas arrêtée actuellement. Nous proposons d'élargir la réflexion : que voulons-nous comme prestations de santé et d'urgence à disposition des Nyonnaises et Nyonnais ? A long terme et dans une optique de croissance de la population, avons-nous besoin d'un service d'ambulances ? Pouvons-nous envisager une collaboration intercommunale sur ce dossier ?

Dès lors, les postulants demandent que la Municipalité étudie l'opportunité, en partenariat avec les acteurs concernés et/ou intéressés, de favoriser le maintien d'un service d'ambulances sur le territoire nyonnais. A cet effet, elle pourra utiliser les divers moyens qu'elle possède : mise à disposition d'un terrain, mise en relation avec des acteurs privés ou institutionnels, lobbying auprès du canton, construction d'un bâtiment, etc. Les postulants souhaitent que cela se fasse dans une réflexion politique plus large sur les prestations de santé et d'urgence que la Municipalité souhaite garder et avoir à Nyon.

Dans la mesure où le sujet a déjà été traité par plusieurs commissions, les postulants demandent le renvoi directement à la Municipalité.

Nyon, le 20 janvier 2021

Yves Félix, Sacha Soldini, Yves Gauthier-Jaques, Jonas Donnet, David Saugy et Claude Farine.